



SERVICE
PÉRISCOLAIRE

23 RUE DE PARIS | 94340 JOINVILLE-LE-PONT
0149 76 60 00
PORTAILFAMILLE@JOINVILLE-LE-PONT.FR



GUIDE PRATIQUE

2022 | 2023

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES



DANS CE GUIDE :

- PAGE 3** > LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
- PAGE 4** > LA FORMATION DES ÉQUIPES
- PAGE 5** > LE RECRUTEMENT
- PAGE 6** > LES TEMPS PÉRISCOLAIRES
- PAGE 8** > LES HORAIRES
- PAGE 9** > LES TARIFS

- PAGE 10** > LE COMPTE CITOYEN
- PAGE 11** > LES DÉLAIS DE RÉSERVATION
- PAGE 12** > COORDONNÉES ET PLAN
- PAGE 14** > VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES
- PAGE 15** > FICHES PRATIQUES
- PAGE 20** > NOUS SUIVRE, NOUS CONTACTER

Édito

Chères Joinvillaises, Chers Joinvillais,
Chers Parents

La rentrée 2022 s'est déroulée de manière plus sereine que les deux dernières années.

Comme vous le savez, le périscolaire est le lien entre la famille et l'école. C'est aussi la continuité et la complémentarité de l'école avec un personnel engagé auprès des enfants pour les éveiller au travers d'ateliers ludiques et de qualité.

La rentrée et l'année s'inscrivent dans cette dynamique :

- Avec l'arrivée du nouveau responsable périscolaire, Jérôme Boucher, en début d'année, qui insuffle une belle énergie et confiance sur le terrain,
- Avec la reprise du choix quotidien entre les ateliers ou l'étude surveillée dès le lundi 07 novembre prochain,
- Avec la mise en place du nouveau PEDT et le plan mercredi afin d'élargir le champ des possibles et accroître l'accès aux pratiques culturelles et sportives, l'inclusion de tous les enfants, et de mieux connaître sa ville et ses richesses (et notamment la Marne, symbole de la ville),
- Avec la poursuite d'une politique de formation pour renforcer les acquis de nos équipes,
- Avec la poursuite de notre politique "la qualité dans l'assiette" offrant des produits de qualité, Bio et durables bien au-delà de ce que prévoit la législation.



Olivier DOSNE

Maire
de Joinville-le-Pont
Conseiller régional
d'Ile-de-France



Virginie TOLLARD

Adjointe au Maire déléguée
à la Vie Scolaire et Périscolaire
Vice-présidente
de l'intercommunalité
Paris Est Marne et Bois
en charge de l'eau et de
l'assainissement

Notre premier objectif est de poursuivre les apprentissages au sein de la famille et des différents temps périscolaires afin que les enfants deviennent des citoyens éco-responsables de demain. Notre participation aux préoccupations de la protection et la préservation de l'environnement (participation au dispositif départemental défi éco-citoyen, cours oasis, projets pédagogiques, tri et valorisation des déchets alimentaires...) nous engage à poursuivre les apprentissages au sein de la famille et de l'école.

Le bien-être de nos petits Joinvillais est notre première préoccupation, comme toujours.

Nous vous souhaitons une excellente année à tous.

Murielle VILLETELLE

Conseillère municipale
déléguée au Périscolaire
et aux conseils des écoles



Les objectifs éducatifs de la ville



Afin de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, **l'animateur** assure la sécurité et le bien-être physique, moral et affectif des enfants. Il rédige et met en oeuvre un projet d'animation adapté et qui répond aux objectifs du projet pédagogique de son accueil de loisirs. Les animateurs sont **majoritairement diplômés** du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs dans le respect du taux d'encadrement défini par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

 LA VILLE SOUTHAITE DONNER
À SES STRUCTURES DE LOISIRS
UNE DOUBLE DIMENSION :

UNE DIMENSION SOCIALE

en mettant à disposition des familles un **mode de garde adapté** à leur besoin.

UNE DIMENSION EDUCATIVE

en permettant aux enfants de **s'épanouir pendant leur temps libre**.

En 2022, la ville va renouveler son **Projet Éducatif Territorial (PEDT)** pour la période 2022-2025, en y intégrant le **Plan Mercredi**.

Ce dispositif permet d'améliorer la qualité de l'offre éducative en instaurant une politique transversale concernant toutes les actions publiques proposées aux enfants de 3 à 15 ans.

Dans le cadre de ce projet, de nouvelles pistes d'actions ont émergé. D'une part, avec le Plan Mercredi qui introduit 4 axes de réflexion :



- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants
- Veiller à la complémentarité éducative
- Accroître la richesse et la diversité des activités
- Incrire les activités sur le territoire

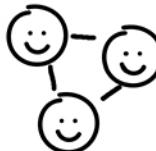


D'autre part, les services municipaux ont décidé de se concentrer sur 3 autres thématiques :

- *L'inclusion du numérique*
- *L'eau, symbole de la ville*
- *La citoyenneté*



La formation des équipes d'animation



La ville de Joinville-le-Pont dispose d'équipes d'animation compétentes composées de directeurs et d'animateurs passionnés et diplômés, dotés d'une grande expérience de terrain.

L'encadrement des enfants en centre de loisirs est régi par un ensemble de règles et de procédures très strictes que chaque animateur doit connaître et respecter. Pour aller plus loin la ville s'est doté d'une charte de l'animateur qui définit les attentes de la ville pour chacun de ses agents.



Nos directeurs sont diplômés d'un Brevet d'Etat ou d'un titre équivalent validé pour l'encadrement des accueils de loisirs (BEATEP, BPJEPS, BAFD ...).

Le directeur est garant de l'application du projet éducatif (*cf page 3*) en rédigeant avec son équipe un projet pédagogique. Il veille à sa mise en place en intervenant de différentes manières.

Nos animateurs sont diplômés du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA est un diplôme destiné à permettre d'encadrer des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement.

Être animateur, animatrice, c'est participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.



EXEMPLES DE FORMATIONS suivies par nos équipes

- Lutter contre le harcèlement

- Accompagner un enfant porteur d'un handicap

- Gestes de premiers secours

Des formations continues sous forme de stages ponctuels sont proposés régulièrement aux animateurs et directeurs : hygiène et sécurité, relations avec les enfants, techniques d'animation, réflexions pédagogiques ...

Le principe est que chaque accueil de loisirs bénéficie de personnel suffisamment et régulièrement formé afin de répondre à la réglementation pour respecter les taux d'encadrement mais aussi d'apporter des compétences complémentaires dans la mise en œuvre des projets pédagogiques.

- Formation BPJEPS
- Sensibilisation au développement durable
- Bienveillance et aide aux devoirs (...)





Le processus de recrutement

1 Etude de la candidature par le service des ressources humaines avant l'envoi au service Péricolaire.

2 Entretien de recrutement du service Périscolaire par téléphone

Étude du profil | Motivation du candidat | Qualification | Expériences | Évaluation des connaissances sur les différentes missions de l'animateur | Évaluation des connaissances sur les besoins des enfants...

3 Convocation en mairie

Deux tests d'analyse de la personnalité d'environ une heure | Résultats sous 48H par un cabinet de recrutement.

4 Entretien avec un jury

Le candidat rencontre un responsable du service périscolaire en présence d'une directrice ou d'un directeur d'accueil de loisirs de la ville.

La déclaration (des accueils de loisirs)

5 Les accueils de loisirs (article L-277-1 à 4 et R227-1) doivent être obligatoirement déclarés auprès de la SDJES (Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Dans cette déclaration la ville renseigne les animateurs et directeurs qui encadrent les enfants

6 Respect des conditions d'encadrement

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils de loisirs sont fixées par les articles R227-12 à 228 du CASF et les arrêtés prévus pour leur application.

Interdictions et incapacités

Certaines personnes ne peuvent exercer quelque fonction que ce soit ou certaines fonctions auprès des mineurs en accueils de loisirs. Il s'agit :

- **des personnes** faisant l'objet d'une condamnation pour crime ou des délits mentionnés à l'article L 133-6 du CASF
- **des personnes** faisant l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L 227-10 du CASF)

Conditions d'accès au casier judiciaire

Lors de la récupération de la déclaration d'un accueil de loisirs, la SDJES s'assure que le personnel d'encadrement ne fait pas l'objet d'une interdiction ou suspension d'exercice.

A noter : avec la généralisation de la télé-déclaration, les services de l'état ont un accès direct à deux types de fichiers : le casier judiciaire n°2 et le FIJAIS (Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles).

5 Suivi du nouvel agent sur nos accueils de loisirs

Les directeurs assurent le suivi des nouveaux agents. C'est une action incontournable dans notre processus de recrutement. Ce suivi implique une réelle concertation avec le service Périscolaire.

Les différents temps extra et périscolaires

Les activités extra et périscolaires de Joinville-le-Pont ont pour objet d'accueillir des enfants en âge d'être accueillis en dehors du temps scolaire : le matin, le midi, le soir ainsi que les mercredis en période scolaire ou encore sur les vacances.



Je souhaite aller à ... **L'accueil du matin**

C'est possible dans toutes les écoles de la ville
de **7H45 à 8H15** (sauf le mercredi)

GRATUIT ET SANS RÉSERVATION



Je souhaite pouvoir ... **manger à la cantine le midi**

Quelle délicieuse idée ! Il est possible de manger à la cantine et de profiter des ateliers du midi.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.
De **11h30 à 13H20** dans toutes les écoles de la ville.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION LE MATIN AUPRÈS DES ENSEIGNANTS



Nous aimerais participer à ... **L'accueil du soir**

Goûter et ateliers du soir en maternelle de 16H20 à 18H30 (sortie possible à partir de 17H30)

Goûter et ateliers ou aides aux devoirs en élémentaire de 16H30 à 18H30 (sortie possible à partir de 17H 45)

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN



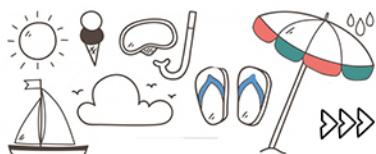
J'irai bien en période scolaire à ... l'accueil de loisirs le mercredi

▷▷ Une vraie rupture dans la semaine d'école ! L'accueil de loisirs du mercredi se déroule de **8H00 à 18H30**.

En plus des activités, tu profites du repas du midi et du goûter.

UNE RÉSERVATION À LA DEMI-JOURNÉE EST POSSIBLE. Tu profites des activités et du repas du midi. **La sortie se fait alors entre 13H et 13H15.**

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN



Nous souhaitons profiter du centre sur
vacances scolaires

Les différents accueils de loisirs ouverts sur la période seront heureux de vous faire profiter des différentes activités proposées de **8H00 à 18H30**.

A NOTER : la sortie à 13H n'est pas possible sur les vacances scolaires.

PAYANT - AVEC RÉSERVATION VIA VOTRE COMPTE CITOYEN

ATTENTION : il y a parfois **des regroupements de structures** pendant les vacances scolaires. Renseignez-vous auprès de l'accueil de loisirs de votre enfant.

ZOOM SUR...
les accueils du soir,
du mercredi
et des vacances

Ils proposent des activités qui s'inscrivent dans les objectifs du **Projet Éducatif Territorial de la ville**. Mis en place par des animateurs diplômés, ces temps ne peuvent en aucun cas être considérés comme une simple garderie.



Les horaires des temps extra et périscolaire



L'accueil du matin sans réservation

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI En période scolaire

Accueil dans les différentes écoles de la ville

de 7H45 à 8H15

Activités libres sous la surveillance active des animateurs



Pause méridienne sur réservation

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI En période scolaire

Repas de midi dans les écoles de la ville

de 11H20 à 13H20

- Activités libres dans **les écoles élémentaires**

- Ateliers proposés dans **les écoles maternelles**



Accueil du soir/études sur réservation

LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI En période scolaire

Ateliers/études surveillées et goûter dans les écoles de la ville

de 16H30 à 18H30

Pour les maternelles : ateliers en fonction du choix des enfants

Sortie possible à partir de 17H30 et jusqu'à 18H30

Pour les élémentaires : études les lundis et les jeudis et ateliers les mardis et les vendredis

Sortie possible à partir de 17H45 et jusqu'à 18H30

A NOTER : la reprise du choix quotidien entre ateliers ou études est prévue dès le lundi 07 novembre 2022

L'ÉTUDE est un temps propice à la réalisation des devoirs dans un climat favorable à la concentration. En toute autonomie, elle se déroule sous la surveillance d'un adulte **animateur ou enseignant**.



L'accueil de loisirs du mercredi

En période scolaire uniquement

sur réservation

Accueil de loisirs + repas + goûter (si journée complète)

Arrivées de 8H à 9H - Départs de 17H à 18H30

> Une réservation à la demi-journée est possible de 8H à 13H

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

En période extra-scolaire uniquement

sur réservation

Accueil de loisirs + repas + goûter

Arrivées de 8H à 9H - Départs de 17H à 18H30

> Pas de demi-journée possible



Les tarifs des activités municipales

Matin	
de 7H45 à 8H15	
GRATUIT	



Midi	
Restauration scolaire	
Quotients	Tarifs en €
A	→ 4,73
B	4,23
C	3,57
D	2,70
E	1,58
Exterieur	5,78
*P.A.I	1,17

Accueil du soir

de 16H30 à 18H30

TARIF JOURNALIER

Quotients	Tarifs en €
A	→ 3,18
B	3,00
C	2,84
D	2,67
E	2,50
Exterieur	3,19

P.A.I*

Protocole d'Accueil Individualisé

Si votre situation évolue

merci de bien vouloir la régulariser
auprès du service Périscolaire

MERCREDI

DE 8H à 13H

Accueil de loisirs		
Quotients	Tarif avec repas	Tarifs en €
A	→ 8,77	5,63
B	7,61	4,97
C	6,28	4,30
D	4,96	3,85
E	3,28	3,29
Exterieur	11,45	7,26

MERCREDI

ET VACANCES

Accueil de loisirs		
Quotients	Tarif avec repas	Tarifs en €
A	→ 13,21	10,07
B	11,32	8,67
C	9,26	7,28
D	7,44	6,33
E	5,14	5,15
Exterieur	17,68	13,48

En cas de retard

la participation familiale est fixée à :

5,09€ de 1 à 15 minutes

10,18€ de 16 à 30 minutes

15,27€ de 31 à 45 minutes

20,36€ de 46 à 59 minutes

30,54€ au-delà d'une heure

> En cas de retard, merci de prévenir l'équipe d'animation



9

Le compte citoyen



**Créer
un compte
citoyen
(si besoin)**

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donne accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

créer mon compte

1

www.espace-citoyens.net/joinvillelepon

**Gérer
votre compte
citoyen**

et faire vos réservations
aux différentes
activités périscolaires

**Créer ici votre
compte citoyen en
renseignant obligatoirement : Votre Ci-
vilité, Nom, Prénom et adresse mail
valide**

JOINVILLE LE PONT

MON ESPACE PERSO

Identifiant
Mot de passe

Créer mon espace

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donne accès aux fonctionnalités de bord de vos demandes existantes, à votre stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer

Bienvenue à tous

Une ville accueille à tout le monde, voilà le promesse de ce nouvel espace. Accueillante, dynamique, respect, proche de ses habitants.

Le Compte Citoyen est destiné à faciliter les démarches liées à votre vie quotidienne.

Une toute nouvelle plateforme en ligne afin de centraliser toutes les démarches administratives de la famille et de la commune (scolaire, pénale, sociale, etc.) et de vos services publics.

Exemples de démarches liées à la Famille :

- Inscription et réservation d'activités (chacun du côté, accès de l'usager)
- Pratique : inscription en ligne des prescriptions, inscription sur les listes électorales, inscription sur les listes municipales, inscription dans l'annuaire dans l'ensemble des espaces publics (mairie et autres)
- Téléchargement des attestations nécessaires à la vie quotidienne
- Portail documentaire
- Porte-document
- Connexion

Une toute nouvelle plateforme en ligne afin de centraliser toutes les démarches administratives de la famille et de la commune (scolaire, pénale, sociale, etc.) et de vos services publics.

Prise de rendez-vous pour élaborer un passeport, une CNIL, déclarer l'admission d'un étranger dans l'ensemble des espaces publics (mairie et autres)

Ge portail documentaire est personnel et la collectivité ne peut aucunement y accéder.

Accès à l'espace de stockage

Ville de Joinville-le-Pont

Créer cette Page

MON ESPACE PERSO

Identifiant
Mot de passe

Créer mon espace

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créer

Bienvenue à tous

Une ville accueille à tout le monde, voilà le promesse de ce nouvel espace. Accueillante, dynamique, respect, proche de ses habitants.

Le Compte Citoyen est destiné à facilier les démarches liées à votre vie quotidienne.

Une toute nouvelle plateforme en ligne afin de centraliser toutes les démarches administratives de la famille et de la commune (scolaire, pénale, sociale, etc.) et de vos services publics.

Exemples de démarches liées à la Famille :

- Inscription et réservation d'activités (chacun du côté, accès de l'usager)
- Pratique : inscription en ligne des prescriptions, inscription sur les listes électorales, inscription sur les listes municipales, inscription dans l'annuaire dans l'ensemble des espaces publics (mairie et autres)
- Téléchargement des attestations nécessaires à la vie quotidienne
- Portail documentaire
- Porte-document
- Connexion

Une toute nouvelle plateforme en ligne afin de centraliser toutes les démarches administratives de la famille et de la commune (scolaire, pénale, sociale, etc.) et de vos services publics.

Prise de rendez-vous pour élaborer un passeport, une CNIL, déclarer l'admission d'un étranger dans l'ensemble des espaces publics (mairie et autres)

Ge portail documentaire est personnel et la collectivité ne peut aucunement y accéder.

Accès à l'espace de stockage

Ville de Joinville-le-Pont

Créer cette Page

MON ESPACE PERSO

Identifiant
Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe

Connexion

2

**Une fois votre
compte créé, vous
pourrez accéder à
votre espace per-
sonnel à l'aide de
l'identifiant et du
mot de passe
choisi dans
l'étape 1**

Compte citoyen TABLEAU DE BORD

1

Pour inscrire
votre enfant,
renseignez le
dossier Famille et
le dossier enfant
accessible ici

2

Une fois validée
par les services
municipaux, vous
pourrez faire les
réservations aux
accueils
périscolaires.

MON ACCÈS

MON COMPTE

Véronique GAUTHIER

25, Rue de Paris
94120 JOINVILLE-LE-PONT
06 12 34 56 78
jgauthier@joinvillele-pont.fr

CONJUGE(S)

Papa

ENFANT(S)

Paul Hugo Hugo-Bon

Jade Charlotte

ENTOURAGE

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes
Echanges à faire
Prochain rendez-vous
Factures
Porte-document
Edition de documents
Coordonnées

LES DÉMARCHES POUR MA FAMILLE (SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE)

Réservations
Dossiers d'inscription
Justifier une absence
Autres démarches

LES DÉMARCHES INDIVIDUELLES

Inscription scolaire
Acte de mariage
Organiser son mariage

AUTRES ESPACES EN LIGNE

Site de la Ville
Facebook de la Ville
Blog des Accueils
La Ludo
SARZAN
Bibliothèque Soline Prévert
CAF
Centre des Jeunes
Police Publique

TOUTES LES DÉMARCHES

* Justifier une absence

Bonjour Madame Gauthier (06-12-56-78). Demain commence le 05/07/2018 à 08:27

You will find all members of your family. Click on the icon representing the child to access the agenda of the activities he frequents, modify the reservations or justify an absence.

En fin d'année vous pourrez télécharger votre attestation de paiement pour les services fiscaux.

Vous pouvez consulter et télécharger vos factures, suivre leur recouvrement et effectuer un paiement sécurisé en ligne.

Dans le cas de gardes alternées, chaque parent recevra les factures concernant sa période de garde.

Pour modifier ou annuler une réservation

Nouveau

En période scolaire, vous pouvez réserver au plus tard le mercredi minuit pour la semaine suivante.

A noter : si vous n'avez pas réservé les activités avant la date limite vous avez la possibilité de vous présenter à l'équipe d'animation : le jour même avant 08h05 (sauf pendant les vacances scolaires) ou la veille (dans la limite de 5 fois par mois et des capacités d'accueil).

En cas de difficultés :

nous contacter : PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR
OU AU **01.49.76.60.72**

10

Réservez pendant les vacances

Compte citoyen

RÉSERVATIONS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES SCOLAIRES	DEBUT	FIN	DATE LIMITE DE RESERVATION
TOUSSAINT	22.10.2022	> 6.11.2022	9.10.2022
NOËL	17.12.2022	> 2.01.2023	4.12.2022
HIVER	18.02.2023	> 5.03.2023	5.02.2023
PRINTEMPS	22.04.2023	> 8.05.2023	9.04.2023
ETE	8.07.2023	> 31.08.2023	18.06.2023

Attention, si vous n'avez pas réservé à l'année les activités périscolaires de vos enfants, penser à le faire avant la fin de la première semaine de chaque petites vacances scolaires.

RÉSERVATIONS COMPTE CITOYENS [//ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLEPONT](http://ESPACE-CITOYENS.NET/JOINVILLEPONT)



Informations

Exceptionnellement les familles qui n'ont pas réservé les activités périscolaires avant la date limite, ont la possibilité d'inscrire leurs enfants **jusqu'à 5 fois par mois**

- LE MATIN même jusqu'à 8H05 en maternelle
- A PARTIR DE 18H en élémentaire



Les réservations seront ouvertes pour :

- LES VACANCES D'AUTOMNE : DU 29 JUILLET AU 09 OCTOBRE 2022
- LES VACANCES DE FIN D'ANNÉE : DU 22 OCTOBRE AU 04 DÉCEMBRE 2022
- LES VACANCES D'HIVER : DU 17 DÉCEMBRE 2022 AU 05 FÉVRIER 2023
- LES VACANCES DE PRINTEMPS : DU 18 FÉVRIER AU 09 AVRIL 2023
- LES VACANCES D'ÉTÉ : DU 22 AVRIL AU 18 JUIN 2023

Pour les petites vacances : nous vous remercions de ne pas sélectionner la réservation « aucun lieu » si elle vous est proposée.

RAPPEL : après ces délais, vous ne pourrez plus valider, modifier ou annuler les réservations.

Plan et coordonnées des accueils de loisirs

1. École élémentaire et accueil de loisirs du Parangon

2. École maternelle et accueil de loisirs Jean de La Fontaine

3. École élémentaire et accueil de loisirs Eugène Voisin

4. Collège Jean Charcot

6. Collège Jules Ferry

5. Groupe scolaire et accueil de loisirs Simone Veil

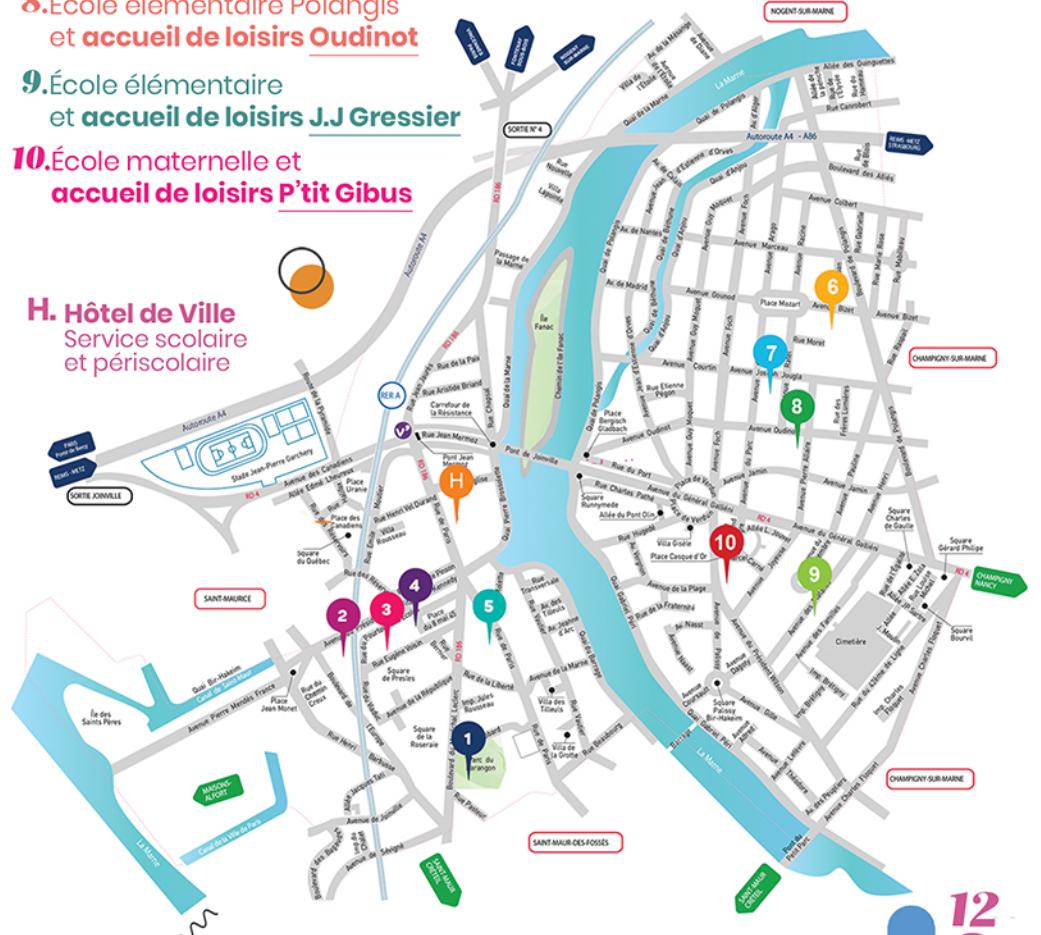
7. École maternelle Polangis et accueil de loisirs Jougla

8. École élémentaire Polangis et accueil de loisirs Oudinot

9. École élémentaire et accueil de loisirs J.J Gressier

10. École maternelle et accueil de loisirs P'tit Gibus

H. Hôtel de Ville
Service scolaire et périscolaire



Accueil de loisirs **du PARANGON** - 41 Bld du Maréchal Leclerc



06.10.05.95.79
06.47.27.40.57

alparangon@joinvillelepont.fr

SANDRA ESTEVES

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **VOISIN** - 4 Rue Eugène Voisin



06.10.05.81.23
06.47.27.21.58

alvoisin@joinvillelepont.fr

OCÉANNE CONTEL

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **FONTAINE** - 31 Bld de l'Europe



06.18.04.86.82
06.47.27.35.49

alfontaine@joinvillelepont.fr

CORINNE CASALS

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **SIMONE VEIL** - 56 Rue de Paris



06.16.40.26.06
06.47.27.35.92

alsimoneveil@joinvillelepont.fr

JÉROME SIMMONET

Directeur

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **OUDINOT** - 56 Avenue Oudinot



06.16.40.48.35
06.47.27.65.84

aoudinot@joinvillelepont.fr

CECILE THIOLIÈRE

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **J.J GRESSIER** - 31 Avenue des Platanes



06.18.04.79.92
06.47.27.44.50

algressier@joinvillelepont.fr

VANESSA TRIVINO

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **JOUGLA** - 12 Avenue Joseph Jouglal



06.10.05.06.55
06.47.27.52.86

aljouglal@joinvillelepont.fr

ASTRIDE OREUS

Directrice

des temps extra
et périscolaires

Accueil de loisirs **P'TIT GIBUS** - 7Ter Avenue du Président Wilson



06.16.40.65.81
07.86.63.97.51

algibus@joinvillelepont.fr

EMILIE CAFFIER

Directrice

des temps extra
et périscolaires

• Vos questions ... et nos réponses

Que doit apporter mon enfant à l'accueil de loisirs ?

... Lui mettre des vêtements confortables en fonction de la météo. L'équipe d'animation me préviendra si une tenue particulière est nécessaire. Il est conseillé de marquer ses affaires à son nom.



Mon enfant à un P.A.I comment prodéde t-on ?

... Les enfants atteints de trouble de la santé sont accueillis après validation du *Projet d'Accueil Individualisé*.

A noter : seuls les enfants bénéficiant d'un P.A.I alimentaire sont autorisés à apporter leur panier repas selon les modalités définies par le directeur de l'école, le médecin scolaire et validées par le Maire.

Pourquoi mon enfant n'est pas toujours accueilli dans l'accueil de loisirs de son école ?

... Parfois pour des raisons pratiques plusieurs accueils de loisirs peuvent se regrouper, en particulier pendant certaines vacances scolaires. Les familles sont informées au moment des réservations par mail et affichage.

À SAVOIR : Le mercredi, les enfants des classes de CP de l'école Simone Veil sont accueillis à l'accueil de loisirs Eugène Voisin.

Mon enfant ne peut plus venir. Je souhaite annuler ma réservation.

... Je préviens l'accueil de loisirs de mon enfant et je transmets au service périscolaire **un justificatif** (par mail ou directement en mairie) **dans un délai de 7 jours**.

Valable en cas de : maladie de l'enfant ou du parent, d'une naissance ou du décès d'un membre de la famille.

Mon enfant peut-il apporter ses jouets ?

... Il est préférable de les laisser à la maison. On évitera aussi les bonbons. Tout apport d'objet dangereux est interdit.

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE COVID-19



Cette année encore gardons les principaux gestes qui aident à lutter contre le COVID-19.



Je souhaite ajouter une personne autorisée à récupérer mon enfant.

... J'envoie un mail à : periscolaire@joinvillelepont.fr et au responsable de l'accueil de loisirs de mon enfant (cf page 13) en indiquant bien :

- Nom et prénom de l'enfant
- Son école
- Nom et prénom de la personne autorisée
- Numéro de téléphone de la personne
- Photocopie de sa pièce d'identité

A noter : il est possible de le faire directement via votre COMPTE CITOYEN.



Comment l'informer sur la journée de mon enfant sur les différents temps périscolaire ?



Je trouve toutes les informations importantes affichées devant l'entrée de l'accueil de loisirs. Il est aussi possible de m'adresser directement à l'équipe d'animation.

Aussi à ma disposition : l'**APPLI**

toutemonannée



et **le site** : www.joinvillelepont.fr/periscolaire

(Cf page 19)

Je suis Joinvillais, mon enfant n'est pas scolarisé sur la ville mais je souhaite qu'il profite de l'accueil de loisirs les mercredis et sur les vacances.



Oui, c'est possible. Il suffit de s'inscrire en mairie et d'apporter :

- Attestations de sécurité sociale des responsables légaux
- Photocopie du carnet de santé et votre enfant avec mise à jour des vaccinations obligatoires
- Livret de famille ou acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile
- Dernier avis d'imposition

Une fois l'inscription faite, je me connecte sur le **compte citoyen** pour procéder aux réservations. Je consulte le calendrier des réservations pour les vacances scolaires (cf page 11).



MON COMPTE, CITOYEN MODE D'EMPLOI



► VÉRIFIER MES RÉSERVATIONS

1 > Cliquez sur **DERNIÈRES DEMANDES** dans l'onglet "Mon tableau de bord".

MON COMPTE

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes Factures Porte-document... Coordonnées Édition de documents

2 > Les dernières demandes s'affichent.

2.1 - sélectionner une demande.

2.2 - sélectionnez la demande souhaitée en cliquant sur **LA LOUPE**.

MON COMPTE

MON TABLEAU DE BORD

Dernières demandes Factures Porte-document... Coordonnées Édition de documents

DERNIÈRES DEMANDES EFFECTUÉES

DEMANDE N° 78
VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE Réervation
- Accueil de Loisirs du Mercredi - Accueil de loisirs
du 04/11 au 02/12/2020

VOIR TOUTES LES DEMANDES

14 oct. 2020 15:20

TRAÎTE POSITIVEMENT

3 > L'historique s'affiche > Cliquez sur "**LA DEMANDE**" à gauche.

SUIVI DE LA DEMANDE N°

DEMANDE N°
VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE Réervation
- Accueil de Loisirs du Mercredi - Accueil de loisirs
du 04/11 au 02/12/2020

14 oct. 2020 15:20

HISTORIQUE

Le demandeur La demande

15:20 - Il y a 5 jours
Opération : Fin de l'instruction, issue positive

14 oct. 2020

15:20 - Il y a 5 jours
Opération : Début de l'instruction



4 > Les jours de réservations s'affichent.

SUIVI DE LA DEMANDE N°

DEMANDE N°
VIE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE Réervation
- Accueil de Loisirs du Mercredi - Accueil de loisirs
du 04/11 au 02/12/2020

14 oct. 2020 15:20

RÉSERVATION

mer. 04/11/2020 Matin mer. 25/11/2020 Matin mer. 02/12/2020 Matin





MON COMPTE CITOYEN MODE D'EMPLOI

AJOUTER UN MEMBRE À VOTRE FAMILLE...

- 1 > Cliquez sur le bouton **MA FAMILLE** dans la zone "mon compte"

MON ACCUEIL ACTUALITÉS ÉDITION DE DOCUMENTS

MON COMPTE

25, Rue de Paris
94340 JONVILLE-LE-PONT

Profil Identitaires Ma famille
CONJOINT(E)

MON TABLEAU DE BORD



Cliquez sur le bouton "Ma Famille" pour accéder à la page Ma famille. Vous retrouverez l'ensemble des membres de votre famille.

1>

- 2 > Cliquez sur le bouton "**+AJOUTER EN MEMBRE**" et renseignez les informations demandées

MA FAMILLE

Informations
Nous permettons la transmission des informations de votre famille que vous avez avec des tiers, auprès des différents services de la ville.
Vous pouvez vérifier ou créer de nouveaux membres.

Ainsi nous espérons
que je facilite la vie !



3>

Ajoutez des membres à votre famille en cliquant sur ce bouton et renseignez les informations demandées





**SERVICE
PÉRISCOLAIRE**
L'APPLI

ToutemonAnnée

PÉRISCOLAIRE

JOINVILLE-LE-PONT

Chères parents,

téléchargez **l'application TOUTEMONANNEE** et suivez l'actu de l'accueil de loisirs de votre enfant. Retrouvez photos, tuto, recettes et autres surprises de l'équipe d'animation...

- 1=** téléchargez l'application
"TOUTEMONANNEE"



App Store

Google play

- 2=** Cliquez sur
"CRÉER UN COMPTE"

Après avoir ouvert l'appli, cliquez dans la zone bleue



- 3=** Cliquez sur
"ADULTE"

Et ensuite sur "SUIVANT >" en bas



- 4=** Entrez les **informations**

4b : cochez "j'accepte les conditions..."

4c : cliquez sur "SUIVANT >"



- 5=** Cliquez sur la **croix jaune**



Enter le **CODE**
(à demander à l'équipe)



>> **cliquez ici**

Bravo!

Vous avez désormais
accès à toute l'actu
de l'accueil de votre enfant

19





SERVICE PÉRISCOLAIRE

Hôtel de ville
de Joinville -le-Pont
23 rue de Paris
Aux horaires d'ouverture



01.49.76.60.00



PORTAILFAMILLE@JOINVILLELEPONT.FR

Le service périscolaire de Joinville-le-Pont est à votre écoute pour toutes les demandes de renseignements et pour vous accompagner dans vos démarches tout au long de l'année.

Contact

Suivez-nous

Le service périscolaire vous propose différents moyens pratiques et modernes de suivre votre enfant sur ses différents temps extra et périscolaires.



SUR LES PANNEAUX D'AFFICHAGE DEVANT LES ÉCOLES

Retrouvez les informations essentielles : plannings des activités, menus et coordonnées de contact ...



**APPLI
TOUTE MON ANNÉE**

Photos,
infos,
messagerie...

Suivez
la journée
périscolaire
de votre
enfant.

Téléchargez
l'application
et demandez
le code à l'équipe
d'animation.

**+ UNE PAGE DÉDIÉE
SUR LE SITE WEB
DE LA VILLE**

**ALERTES
PLANNINGS
INFOS PRATIQUES
COORDONNÉES**



Scannez-moi

WWW.JOINVILLE-LE-PONT.FR/PERISCOLAIRE